

**RENOUVELLEMENT DU BUREAU :**  
(19 décembre 2017)

Président	: LE TOUZE Thierry
Vice-président	: POIA Frédéric
Secrétaire	: YIP Heiariki
Secrétaire adjointe	: POIA Tevahine
Trésorière	: LE TOUZE Reva
Assesseurs	: TAAREA Thérèse TEPAPA Yannick

**ASSOCIATION POUR LA FORMATION ET LA RECHERCHE  
DES AGENTS DE TE TIARE (AFRATT)**

*Dissolution*

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 6 décembre 2017, il a été décidé à l'unanimité de dissoudre l'association.

**ASSOCIATION OBJECTIF TERRE**

(Récépissé n° W9P1003675 du 13 décembre 2017)

Extraits de statuts

Il est fondé le 21 novembre 2017 une association régie par la loi du 1er juillet 1901, ayant pour titre ASSOCIATION OBJECTIF TERRE.

Elle a pour objet la promotion de l'architecture :

- par la coordination des efforts de ses membres ;
- par des publications d'information ou organisation de conférences ;
- par des actions de formation et de transmission de savoir ;
- par des études et des réalisations d'architecture et de construction utiles à son activité propre ou utiles à la promotion de l'architecture, notamment celles illustrant tout ou partie des principes de l'architecture bioclimatique et éco-durable ;
- par la recherche et le développement de techniques et solutions innovantes utiles à l'habitat au sens large ;
- par l'achat et la vente de matériel de construction ou tout composant d'équipement utile à son objet et utile à l'habitat au sens large.

Les recettes réalisées sont affectées à l'activité de l'association. L'association fera l'objet de financements à destination de son bon fonctionnement et pour honorer les objectifs cités ci-dessus.

Son siège social est fixé à Papeete, au n° 3 de la rue Guého dans le quartier Paofai. Il pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration ; la ratification par l'assemblée générale sera nécessaire.

Sa durée est illimitée.

**COMPOSITION DU BUREAU :**

Président	: CHAUVIN David
Secrétaire	: GAUDY Jonathan
Trésorier	: CHAHAUT Yoan

**ASSOCIATION PUNAAUIA ZONE ROUGE**

(Récépissé n° W9P1003714 du 20 décembre 2017)

Extraits de statuts

Il est fondé le 20 décembre 2017 une association régie par la loi du 1er juillet 1901, ayant pour titre ASSOCIATION PUNAAUIA ZONE ROUGE.

Elle a pour objet de développer les liens entre les propriétaires fonciers de Punaauia concernés par le plan de prévention des risques naturels prescrit par arrêté n° 942 du conseil des ministres en date du 19 août 2005. Ce PPR s'applique au territoire de la commune de Punaauia et l'association a pour but, entres autres, d'informer les propriétaires concernés des modalités d'application de ce PPNR, de réunir et de diffuser à ses membres la documentation technique qui permet de procéder à des travaux de sécurisation des terrains concernés afin d'obtenir la constructibilité de ces parcelles et de communiquer tous les moyens nécessaires afin que les membres parviennent à voir leurs terrains être déclassés de la zone rouge inconstructible en toute autre zone constructible, nonobstant des travaux prescrits par le service de l'urbanisme.

Son siège social est fixé à Super Mahina, commune de Mahina. Il pourra être transféré sur simple décision du bureau de l'association.

Sa durée est illimitée.

**COMPOSITION DU BUREAU :**

Président	: ROBIN Bernard
Secrétaire	: VANSELME Thierry
Trésorière	: CONQUET Yolande

**ASSOCIATION PAPARA NUI PETANQUE**

(Récépissé n° W9P1003717 du 29 décembre 2017)

Extraits de statuts

Il est fondé le 22 décembre 2017 une association régie par la loi du 1er juillet 1901, ayant pour titre ASSOCIATION PAPARA NUI PETANQUE.

Elle a pour but :

- de développer entre ses membres des liens de solidarité ;
- d'étudier en commun les questions intéressant les membres ;
- de coordonner et d'unir les efforts de tous pour la défense des intérêts de l'association ;
- de créer toutes manifestations nécessaires à la réalisation de ces divers buts : manifestations à caractère culturel, folklorique, sportif et relevant du secteur primaire ;
- de favoriser des actions et des programmes de communication, de formation et d'accompagnement ;
- de réunir et de mettre en œuvre tout moyen de travail d'action et de diffusion qui réponde aux buts de l'association.

Son siège social est fixé à Papara, PK 38,200, côté mer.

Sa durée est illimitée.

**COMPOSITION DU BUREAU :**

Président	: TOROHIA Jean
Vice-président	: MAURITERA Eddy
Secrétaire	: GRONDIN Leila
Secrétaire adjointe	: POETAI Norma
Trésorier	: TIHIVA André
Trésorière adjointe	: MATAITAI Laetitia